



COMMUNIQUÉ



La Société des Journalistes de France-Antilles-Guyane et le Syndicat National des Journalistes prennent acte de la décision du tribunal mixte de commerce de Fort-de-France, rendue ce mardi 13 juin au sujet de la reprise de la holding Antilles Guyane Médias et de ses filiales.

À ce stade, ils ne peuvent que se féliciter de la décision rendue ce mardi puisque, assez rapidement, tant la SDJ que le SNJ s'étaient prononcés en faveur du projet qui favoriserait la préservation de l'emploi.

Il s'agissait, pour ces instances, d'une condition sine qua non à la pérennité d'une entreprise de presse déjà très éprouvée par la perte de plus de 230 postes depuis 2010 sur les trois départements.

Confrontés à deux projets totalement différents, la SDJ et le SNJ avaient également, assez vite, exprimé leurs craintes quant au respect de la ligne éditoriale et de l'indépendance des rédactions, gages d'une presse d'information de qualité, France-Antilles et France-Guyane étant les seuls quotidiens sur leurs territoires respectifs.

La SDJ et le SNJ se félicitent également de l'intervention du procureur de la République qui a entendu ces préoccupations à l'audience du 6 juin dernier, en insistant sur ces particularités d'une entreprise de presse.

Cela étant dit, ni la SDJ, constituée récemment dans ce moment difficile pour France-Antilles, ni le SNJ n'entendent accorder un blanc-seing au nouveau repreneur mais affirment qu'ils continueront à se montrer vigilants.

S'ils souscrivent au projet ambitieux présenté par AJR, ils veilleront à ce que les annonces ne restent pas lettre morte mais se concrétisent au plus vite. La survie de nos titres est à ce prix.

Un combat est certes gagné mais le plus dur commence : la réussite du nouveau défi qui s'annonce nécessitera l'implication de tous les salariés, des équipes de rédaction, bien sûr, mais également de tous les services qui composent un journal, en permettant sa parution quotidienne et son bon fonctionnement.